

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

**AVIS n° 2024/10/10-05-CFVU**

**Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)  
Répartition de la part variable 2024**

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 10 octobre 2024, sous la présidence de M. Eric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

**Vu** le Code de l'éducation, notamment l'article D.841-6

**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** le décret n°2019-205 du 19 mars 2019, relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC),

**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** la délibération n°2023/12/19/06 du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université portant sur la répartition des crédits et la programmation des enveloppes de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) pour l'année 2024,

**Considérant** la part variable attribuée à l'établissement pour 2024, une répartition de ces crédits est proposée,

**Après examen,**

Article unique :

**REND UN AVIS FAVORABLE** à la répartition de la part variable de la Contribution vie étudiante et de campus pour 2024.

**Ces avis sont rendus à l'unanimité par les membres présents et représentés.**

Composition : 40 membres  
Membres en exercice : 40  
Quorum : 21  
Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 10 octobre 2024

Pour le Président, et par délégation,  
la Vice-présidente formation  
Sophie de CACQUERAY

